




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-149**

**Séance publique du**

**29 mars 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20160329-<br>lmc183934-DE-1-1  |
| Date de signature : 30/03/2016   |
| Date de réception : mercredi 30 mars 2016  |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : PRIX DE LA VILLE 2016 AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS**

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Plan Campus, CPER 2015-2020 et Vie  
Étudiante

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2016

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**OBJET** : PRIX DE LA VILLE 2016 AUX ÉTUDIANTS MÉRITANTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis plus de 600 ans, la Ville d'Aix-en-Provence est une ville Universitaire. La Mairie souhaite entretenir des liens étroits avec les étudiants qui choisissent d'y faire leurs études. Chaque année, la Ville propose aux facultés et écoles situées sur son territoire d'honorer leurs meilleurs étudiants par la remise d'un Prix.

En 2016, l'excellence de l'enseignement supérieur sur notre territoire, sera donc récompensée par l'attribution de prix de la Ville aux étudiants méritants :

- Remises de prix aux majors des masters 2 des facultés d'Aix Marseille Université (AMU). concernées,
- Remises de prix aux étudiants diplômés en de fin de cycles d'études dans les écoles supérieures et instituts.

Ces douze prix s'adapteront aux spécificités des diplômes qualifiants obtenus et seront sélectionnés comme par le passé, par les établissements suivants :

**AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ :**

- Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH) - Master 2
- Faculté de Droit et Science Politique (FDSP) - Master 2
- Faculté Économie et Gestion (FEG) - Master 2, dispensé sur le site d'Aix.
- Faculté des Sciences Master 2, dispensé sur le site d'Aix.
- Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-en-Provence (IAE) - Master 2
- Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT) - Master 2
- Institut Universitaire Technologique (IUT) d'Aix-en-Provence – Licence Professionnelle.

## ÉCOLES SUPÉRIEURES :

- Institut d'Études Politiques - Sciences Po Aix - Diplôme De Sciences Po.
- Arts et Métiers ParisTech - Centre d'Aix-en-Provence (ENSAM) – Ingénieur.
- École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Diplôme National d'Expression Plastique.
- Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive (CREPS) PACA – Site d'Aix-en-Provence DESJEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)
- Institut for American Universities - Prix d'Excellence de la Ville.

Douze prix seront ainsi remis d'une valeur de 200 euros chacun, sous forme d'un virement, soit une somme totale de 2 400 € pour l'année 2016.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** l'attribution de prix pour un montant total de 2 400 € (deux mille quatre cent euros).
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne N° 1560 imputation 23 6714 922 qui présente les disponibilités suffisantes.

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents                | : 40 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 52 |
| Pour                    | : 52 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Gérard DELOCHE



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)